Saint-Paul
d'Abbotsford

**Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford**

# AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 663-2022 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018 AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 662-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-2018 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE FORTE DENSITÉ (20 ET = LOG./HA)

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :**

**QUE** lors de la séance tenue le 11 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 663-2022 modifiant Lle règlement de zonage 612-2018 afin de se conformer au règlement 662-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle forte densité (20 et = log./ha)

**QUE** le règlement a fait l'objet d'une consultation écrite du 24 décembre 2021 au 8 janvier 2022.

**QUE** le règlement numéro 663-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 23 février 2022;

**QUE** le règlement ci-haut mentionné sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ** À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 23e jour du mois de février 2022.

Le directeur général,

**Jean-Raphaël Cloutier**